

Dotations de fonctionnement complémentaires 2013

Rapport n° CP/2013/157

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de BISCHWILLER "Saut du Lièvre", DAMBACH LA VILLE, HEILIGENSTEIN, HERRLISHEIM, LA WALCK, MARMOUTIER, REICHSHOFFEN, SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle", SELTZ, VENDENHEIM et WOERTH ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2012.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2012, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **67 036 €**, réparti comme suit :

- BISCHWILLER "Saut du Lièvre" :	4 700 €
- DAMBACH LA VILLE :	11 000 €
- HEILIGENSTEIN :	3 700 €
- HERRLISHEIM :	2 700 €
- LA WALCK :	6 300 €
- MARMOUTIER :	1 900 €
- REICHSHOFFEN :	9 000 €
- SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" :	7 400 €
- SELTZ :	5 000 €
- VENDENHEIM :	6 200 €
- WOERTH :	9 136 €

II – Frais de transport

Le lycée "Robert Schuman" à HAGUENAU (LEGT), héberge habituellement les demi-pensionnaires du collège voisin "Foch". Mais, faute de place, une partie des élèves du collège "Foch" sont accueillis au collège "Kléber".

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves demi-pensionnaires vers le collège "Kléber", qui s'établissent à **4 441,75 €** pour la période de septembre à décembre 2012.

III – Actions éducatives

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de poursuivre l'aide méthodologique apportée aux collèges, pour la mise en place de leur Agenda 21. Il a également souhaité offrir un accompagnement plus territorialisé, en invitant les collèges à mettre en place des actions avec les associations locales ou actives dans les thématiques sur lesquelles le collège a choisi de travailler dans le cadre de son Agenda 21. Le collège de BENFELD participera à une action éducative sur le thème de la solidarité, organisée par Emmaüs.

Afin de permettre au collège de BENFELD de mener à bien ce projet, je vous propose de lui allouer une subvention de **170,50 €**.

IV – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée par le collège "Foch" à STRASBOURG concerne le remplacement d'un photocopieur destiné à un usage administratif de plus de 5 ans d'âge.

Je vous propose d'attribuer au collège "Foch" une subvention forfaitaire de **2 500 €** pour lui permettre d'acquérir cet appareil.

V – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

DRUSENHEIM un piano numérique pour l'enseignement de la musique	680 €
HAGUENAU "Kléber" une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige	5 000 €
LA WANTZENAU une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige	3 200 €
SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige	2 700 €
SOUFFELWEYERSHEIM une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige	3 500 €
STRASBOURG "Lezay Marnésia" une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige	2 100 €

STRASBOURG "Sophie Germain" une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige	4 700 €
STRASBOURG "Stockfeld" une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige	3 300 €
SAVERNE "Les Sources" un aspirateur de feuilles	2 850 €
TOTAL	28 030 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 946 417,00 €	661 625,67 €	102 178,25 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 102 178,25 €, soit :

- 67 036 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2012 en faveur des collèges suivants :

- . BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 4 700 €
- . DAMBACH LA VILLE : 11 000 €
- . HEILIGENSTEIN : 3 700 €
- . HERRLISHEIM : 2 700 €
- . LA WALCK : 6 300 €
- . MARMOUTIER : 1 900 €
- . REICHSHOFFEN : 9 000 €
- . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 7 400 €
- . SELTZ : 5 000 €
- . VENDENHEIM : 6 200 €
- . WOERTH : 9 136 €

- 4 441,75 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires du collège "Foch" à HAGUENAU pour la période de septembre à décembre 2012

- 170,50 € au collège de BENFELD pour une action éducative dans le cadre de son Agenda 21

- 2 500 € au collège "Foch" à STRASBOURG pour l'équipement en matériel de reprographie

- 28 030 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . DRUSENHEIM : 680 € (piano numérique pour l'enseignement de la musique)
- . HAGUENAU "Kléber" : 5 000 € (tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)
- . LA WANTZENAU : 3 200 € (tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)

- . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 2 700 € (tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)
- . SOUFFELWEYERSHEIM : 3 500 € (tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)
- . STRASBOURG "Lezay Marnésia" : 2 100 € (tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)
- . STRASBOURG "Sophie Germain" : 4 700 € (tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)
- . STRASBOURG "Stockfeld" : 3 300 € (tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)
- . SAVERNE "Les Sources" : 2 850 € (aspirateur de feuilles)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL